

## Communication N° 04 - 2017 au Conseil communal

Séance du 15 mars 2017

### Boucllement du préavis N° 16-2012 Entretien du patrimoine construit, étape 2

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour l'entretien du patrimoine construit, étape 2, en référence au préavis N°16-2012 (21 novembre 2012), dont le total d'investissement accordé s'élève à CHF 2'046'000.00, selon la répartition suivante :

<b>Crédit d'investissement</b>	<b>Préavis</b>	<b>Décompte</b>
• Patrimoine bâtiment locatif	CHF 691'000.00	CHF 559'746.40
• Patrimoine bâtiment administratif	CHF 556'000.00	CHF 474'882.25
• Patrimoine scolaire	CHF 741'000.00	CHF 758'954.95
• Port de plaisance	CHF 32'000.00	CHF 0.00
• Pully-plage	CHF 26'000.00	CHF 30'714.43
<b>Totaux</b>	<b>CHF 2'046'000.00</b>	<b>CHF 1'824'298.03</b>
Non dépense		CHF 221'701.97

La mise en concurrence des entreprises, conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics, les mesures d'économie décidées en cours de travaux et l'absence d'imprévus ont permis ce résultat.

Les dépenses nettes de CHF 1'824'298.03 seront amorties, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur une période de 15 ans pour les infrastructures techniques et sur une période de 30 ans pour la rénovation des bâtiments.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 15 mars 2017